

Réunion de travail sur le Comité des fêtes

24 octobre 2020

La réunion commence par une introduction rapide de Stéphane Cornac (secrétaire du CdF) pour rappeler les objectifs des deux réunions de travail programmées.

Celle de ce jour doit se pencher sur quatre questions :

1. *Comment renforcer les relations avec les associations ?*
2. *Quelles animations ?*
3. *Comment améliorer la communication ?*
4. *Quelles modifications pour les statuts du Comité des fêtes ?*

Quinze personnes étaient présentes. Elles se sont réparties en quatre groupes de 3 ou 4 personnes. Monsieur le maire a rejoint l'assemblée et a circulé entre plusieurs groupes.

On trouvera ci-après le rapport final de chaque groupe de travail qui a été présenté par chacun en fin de réunion et a été commenté et discuté (un résumé de ces discussions et remarques a été ajouté à la fin de chaque texte).

1. Rapport du Groupe de travail *Relations du CdF avec les associations*

Envoyé par F.C.

Présents

- Mme DONADILLE Isabelle Conseillère déléguée à la vie associative
- Mme FRÉNEHARD Isabelle Conseillère déléguée à la culture
- M. DUCOULOMBIER Jean-Paul ancien maire de Saint Aubin sur mer
- M. CROUÉ François Président du club de voile et membre du comité du tennis club de Saint Aubin sur mer

En début de la réunion M BERTY Alexandre maire de saint Aubin sur mer nous a rejoint.

Au début de la réunion il est précisé :

- Que ce n'est pas le rôle du comité des fêtes de coordonner l'ensemble des activités des associations, cette tâche doit être effectuée par la mairie.
- Que le comité des fêtes doit fonctionner comme une association.

COMMENT COORDONNER LES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

1. **Chaque association** notamment le comité des fêtes **doit transmettre à la mairie le programme de ses activités**. Ce programme comprendra :

- La nature des manifestations
- La date du déroulement des manifestations et leur lieu
- Les besoins en matériels
- Les besoins humains

2. **La mairie fera la synthèse** de ces informations.

3. La mairie en relation avec les différentes associations :

- Établira le programme des manifestations annuelles
- Dispatchera les lieux où se dérouleront ses manifestations
- Distribuera et mettra en place le matériel nécessaire à celle-ci.
- Gèrera les besoins humains en faisant appel au service des membres des différentes associations.

Afin que cela puisse fonctionner, il serait nécessaire de **prévoir deux réunions auxquelles participeront l'ensemble des associations et notamment le comité des fêtes**. Ces réunions espacées d'environ un mois devront se tenir au plus tard avant la fin de l'année pour la dernière réunion.

La première réunion servira à collecter les informations.

La deuxième réunion après la synthèse de la mairie servira à

- Finaliser le programme annuel des manifestations de SAINT AUBIN sur mer
- Fixer les dates définitives
- Figurer les besoins en matériel
- Organiser les besoins humains

Il serait souhaitable que les associations touchant des subventions de la part de la mairie soient obligées de participer à ces deux réunions, cela permettrait de gérer plus facilement les besoins humains, d'utiliser le service des membres des différentes associations et de soulager sur ce point les bénévoles du comité des fêtes.

Réactions et discussion

Il faut **repréciser les statuts** qui actuellement mettent une charge énorme sur les épaules du CdF. Le pilotage doit être fait totalement par la mairie. Le CdF doit être simplement une association qui gère ses propres animations.

⇒ C'est un vrai **changement de doctrine**.

⇒ Il faut cependant **garder une certaine transversalité** pour coorganiser les animations.

2. Rapport du Groupe de travail Animations

Quatre personnes ont travaillé dans ce groupe, dont Camille Foll, précédemment chargé de l'animation (dont l'établissement du programme estival papier) et des relations avec le CdF, pour la mairie.

Il existe à Saint-Aubin-sur-Mer une soixantaine d'associations dont **une petite quarantaine d'associations actives**, et les autres, dormantes. Parmi les associations actives, un certain nombre sont purement estivales (ex. club de voile). Mais il serait souhaitable de les solliciter au cours de l'année pour participer aux animations hors été, car elles possèdent une expérience spécifique pour l'organisation d'activités et une réserve de bénévoles.

Même si la Mairie subventionne le Comité des fêtes et la plupart des associations, il faut bien les distinguer, du point de vue financier. Certaines animations sont du seul ressort de la mairie, beaucoup d'autres sont en partenariat, ne serait-ce que par le prêt de locaux municipaux, de divers matériels et le travail fourni par des personnels de la mairie pour la mise en place, nettoyage, surveillance, etc. des animations.

Pour organiser leurs animations, les associations bénéficient d'**une première location gratuite d'une salle municipale**.

⇒ Il est suggéré qu'il y en ait une deuxième, pour les inciter à organiser d'autres animations ouvertes à tous. Ceci pose cependant le problème de la saturation des salles municipales, à certaines dates. Il faudrait en discuter.

En ce qui concerne **la gestion des bénévoles**, c'est en revanche au CdF de la prendre totalement en charge.

⇒ Dans les discussions, il est suggéré qu'en raison de la difficulté à trouver des bénévoles, les activités estivales pourraient être plus majoritairement à la charge de la mairie, et que pour les autres, on pourrait trouver des moyens d'alléger le poids de la « main d'œuvre ».

- ⇒ Il est suggéré que pour la prochaine réunion de travail sur le bénévolat, soit envoyé un mail spécifique à tous les président-e-s des associations pour les convier à y participer, toutes les associations étant concernées.

À propos des **animations organisées par le CdF** qui ont lieu, actuellement, hors période estivale :

- Courant avril (vacances de Pâques) : la chasse aux œufs de Pâques
 - Courant avril (vacances de Pâques – auparavant en février) : bourse aux livres
=> *Il est suggéré qu'il soit proposé à l'association Les Bambinoux de s'occuper d'un espace « enfants » spécifique, au sein de la bourse aux livres, pour attirer un public plus large.*
 - Fin juin : fête de la musique
 - Début novembre (à l'origine prévu au printemps) : un repas musical avait été organisé (prévu pour 100 personnes, il n'avait réuni que 70 personnes – problème de concurrence). Voir si cette animation doit être reconduite.
 - Animation de Noël
- ⇒ Il faut absolument mettre en œuvre le projet de « **fête des associations** » (mi-juin au plus tard), ouverte à tous : mairie ou CdF ?
- ⇒ Il est proposé de profiter des vœux du maire (auxquels sont invités les présidents des associations et plus largement tous les Saint-Aubinais), pour organiser un « **Pot de bienvenue** » pour les nouveaux habitants de l'année précédente.
- ⇒ On pourrait impliquer les enfants des écoles à l'occasion du « **Repas des anciens** » (organisé par la CCAS) : par exemple, pour la décoration de la salle, la confection des menus, etc.).

Trois foires aux greniers sont organisées dans l'année : celle du CdF a lieu le 3^e dimanche de juillet, celle du Club de foot, fin mai, enfin, celle de l'association les Bambinoux, mi-septembre.

D'une manière générale, il a été souligné que le CdF doit être capable d'intégrer, d'accueillir les nouveaux habitants ; il doit avoir pour mission de **renforcer la convivialité entre les habitants** de Saint-Aubin.

- ⇒ Il faudrait peut-être dans un premier temps renforcer les animations existantes en élargissant les publics visés.

Réactions et discussion

Si tout est déjà tracé, cela n'encourage pas les personnes à s'engager. Le CdF doit être une force de proposition. Il doit être dynamique et il est évident que cela représente une charge de travail.

C'est l'association qui chapeaute l'animation de Saint-Aubin (*par principe toujours gratuite*), il doit maintenir toute l'année cette animation de la ville (le planning étant coordonné par la mairie).

3. Rapport du Groupe de travail Communication

(Résumé du rapport oral)

Un état des lieux de ce qui existe déjà a été fait :

- Brochure estivale
- Page Facebook
- Informations diffusées sur *Citykomi*
- Panneau (dédié) à l'Office de tourisme
- Affichage public sur panneaux
- Banderoles

- ⇒ Le projet de **Maison des associations** complètera ce dispositif d'information.
- ⇒ Il est proposé de faire **un point presse** (avec les correspondants locaux des journaux) avant la saison ainsi que **des photos avec les bénévoles**.
- ⇒ On pourrait louer **une « Rosalie »**, avec un **« crieur »**, comme cela se faisait autrefois, qui circulerait dans le centre/ sur la digue.
- ⇒ Il faudrait **renforcer la diffusion** (brochures ou flyer spécifique à certaines animations) **autour de Saint-Aubin** (Hyper U, dont écran et message oral ; entrée Intermarché, etc.).

Réactions et discussion

Il faut être cependant prudent pour la diffusion large : une expérience de « discothèque en plein air » qui avait attiré beaucoup trop de monde rappelle qu'il faut penser aux problèmes de sécurité, mais aussi au coût (puisque c'est la gratuité qui est de mise).

4. Rapport du Groupe de travail *Statuts du CdF*

(Résumé du rapport oral)

Pour envisager une modification/précision des statuts, la discussion a commencé par les dysfonctionnements.

Il n'y a pas d'**adhésion** (prévue cependant par les statuts loi 1901), car on ne sait pas ce que l'on va faire au CdF, à part servir de « petites mains ». Et pas vraiment de retour après.

Quant aux membres du CA, du bureau, ils se font souvent critiquer par la population et le manque de transparence est parfois mis en avant.

- ⇒ Besoin de clarifier.

Art.I.2, sur la mission du CdF : le point 1 (« *Il coordonne les activités des différents clubs et associations en vue de l'établissement d'un programme d'animations* ») **n'est plus d'actualité**.

En revanche le point 2 de la mission (« *Il en organise et en réalise lui-même* ») reste évidemment effectif.

- ⇒ C'est la mairie qui doit coordonner puisqu'elle a un service dédié. Mais **le statut général du CdF doit être précisé** : délégation de service public ou association à part entière ?
- ⇒ Il existe des communes où le CdF est une commission de la mairie (GAP) à part entière, ou même un service de la mairie.

Il faudrait donc lever les ambiguïtés.

Sur les membres actifs (bureau) et les bénévoles :

- Par qui remplace-t-on les gens fatigués ?
- « *Qu'est-ce que je vais faire au CdF ?* »

Le CdF doit « foisonner » : **qu'est-ce que la mairie attend de lui ?**

Réactions et discussion

À Saint-Aubin, jusqu'à présent, il a plutôt constitué une caisse qui facilite la souplesse de décaissement. Il faut définir son autonomie.

Le CdF a aussi des recettes propres, ce qui a des avantages pour la municipalité : son budget annuel est d'environ 40 000 €, dont 19 000 € de subventions et 21 000 € de fonds propres (recettes de la foire aux greniers, de la vente des bars lors des animations, de la vente des crêpes).

Remarques générales de fin de réunion

Il est souligné un certain manque d'organisation. Il faut que tout soit programmé au plus tard en novembre-décembre. Le planning des activités est géré par Isabelle Donadille, à la mairie. Elle est le contact des associations.

La Maison des associations aura un rôle à jouer.

Pour la question de l'adhésion : à chaque action de bénévolat, on peut donner une carte d'adhérent aux participants.

À la fin de ces échanges, il a été souligné que **le Comité des fêtes** se devait d'être très dynamique, de **constituer une vraie force de proposition** et ne pas se contenter de gérer l'acquis. Il ne faut donc pas penser en termes restrictifs (allègement des animations), mais au contraire améliorer l'existant et innover, en particulier tout au long de l'année pour les habitants permanents de Saint-Aubin – la période estivale étant déjà bien remplie. En conséquence, il faut donc réfléchir à une mobilisation plus grande de bénévoles, ce qui sera l'objet de la prochaine réunion de travail.